

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-063

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

**PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
AU TITRE DE L'ANNEE 2024 (2e PART)**

VU l'article L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la commune de Rivesaltes par PMM CU, au titre de l'année 2024 – 2^e part,

CONSIDERANT que ce fonds de concours est attribué, conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales, pour le financement de l'opération « rénovation et mise en sécurité des écoles » dont le montant des travaux s'élève à 165 212.14 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTIONS :

- APPROUVE le projet de convention ci-jointe à conclure avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;
- PRECISE que le montant du fonds de concours versé par Perpignan Méditerranée Métropole s'élève à 61 062.50 € au titre de l'année 2024 (2^e part) ;
- INSCRIT la recette correspondante au budget principal de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

**Le Maire,
Julien POTEL**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Julien Potel", is written over the right side of the official seal.



Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la commune de Rivesaltes, au titre de l'année 2024 (2^{ème} part)

Entre les soussignés :

La commune de Rivesaltes, représentée par Monsieur Julien POTEL, dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du _____,

Et

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, représentée par Monsieur Alain DARIO, Vice-Président délégué, dûment habilité par délibération en date du _____,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'organisation des modalités d'attribution et de versement par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine des fonds de concours 2024 (2^{ème} part) à la commune de Rivesaltes, pour une opération d'investissement d'intérêt commun.

Ce fonds de concours est attribué conformément aux dispositions de l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.
« Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Article 2 : Détermination de la dépense subventionnée

La dépense subventionnée est constituée des dépenses prévisionnelles hors taxes suivantes :

| Opération | Montant travaux HT | Autres subventions | Charge résiduelle hors subventions | Fonds de concours sollicité (en % et en €) | |
|---|---------------------|--------------------|------------------------------------|--|--------------------|
| Rénovation et mise en sécurité des écoles | 165 212,14 € | 0,00 € | 165 212,14 € | 36,96% | 61 062,50 € |
| TOTAL | 165 212,14 € | 0,00 € | 165 212,14 € | 36,96% | 61 062,50 € |

pour un montant total subventionnable de **165 212,14 €** hors taxes auquel est affecté un fonds de concours global de **61 062,50 €**.

Article 3 : Détermination du montant du fonds de concours 2024 (2^{ème} part)

Le fonds de concours apporté par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine est fixé à **61 062,50 €** maximum. Dans le cas où les dépenses prévues dans la présente convention ne seraient pas réalisées en totalité, le montant de la participation apportée par PMMCU sera ajusté au prorata des travaux réalisés. Les éventuels surcoûts et dépassements sont exclusivement à la charge de la commune de Rivesaltes. Conformément à l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, la participation de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ne pourra excéder la part hors taxes supportée par la commune de Rivesaltes.

Article 4 : Modalités de paiement

La réalisation de la dépense et le versement du fonds de concours qui en découle, seront appréciés pour les opérations ci-dessus.

a) Le fonds de concours est versé en un ou plusieurs acomptes à la vue des demandes de paiement présentées par la commune de Rivesaltes.

b) Les acomptes sont calculés, pour chaque opération listée à l'article 2, selon le ratio suivant :

$$\frac{\text{Dépenses réalisées hors taxes de l'opération}}{\text{Dépenses prévues hors taxes de l'opération}} = \text{pourcentage de réalisation X FDC de l'opération}$$

c) La somme des acomptes ne peut excéder **61 062,50 €**.

d) La demande de versement est au moins constituée par :

- Un état récapitulatif des factures acquittées (numéro de mandat, date du mandat, montant hors taxes, montant TTC), visé par le Receveur de la Commune,
- Les copies des factures correspondantes,

e) Le paiement des acomptes interviendra dans les deux mois qui suivent la demande présentée par la commune.

Article 5 : Obligations particulières de la commune

- La commune de Rivesaltes s'engage à faire connaître l'origine du fonds de concours attribué par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine par tous les moyens appropriés, notamment sur les panneaux de chantier.
- La commune de Rivesaltes s'engage à produire toutes informations relatives aux subventions sollicitées et obtenues pour réduire sa charge résiduelle, afin de respecter l'obligation d'égaliser au maximum la contribution communautaire à celle de la Commune, posée par l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention s'éteint avec le paiement effectif des sommes dues à la commune de Rivesaltes.

Fait à Perpignan, le
En deux exemplaires,

Le Vice-Président

Le Maire

Alain DARIO

Julien POTEL

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-064

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvania CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvania CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

**PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
AU TITRE DE L'ANNEE 2025 (1ere PART)**

VU l'article L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la commune de Rivesaltes par PMM CU, au titre de l'année 2025 – 1^{ère} part,

CONSIDERANT que ce fonds de concours est attribué, conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales, pour le financement de l'opération « rénovation du camping municipal » dont le montant des travaux s'élève à 133 083.14 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTIONS :

- APPROUVE le projet de convention ci-jointe à conclure avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ;
- PRECISE que le montant du fonds de concours versé par Perpignan Méditerranée Métropole s'élève à 61 062.50 € au titre de l'année 2025 (1^{ère} part) ;
- INSCRIT la recette correspondante au budget principal de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

**Le Maire,
Julien POTEL**





Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la commune de Rivesaltes, au titre de l'année 2025 (1^{ère} part)

Entre les soussignés :

La commune de Rivesaltes, représentée par Monsieur Julien POTEL, dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du _____,

Et

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, représentée par Monsieur Alain DARIO, Vice-Président délégué, dûment habilité par délibération en date du _____,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'organisation des modalités d'attribution et de versement par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine des fonds de concours **2025 (1^{ère} part)** à la commune de Rivesaltes, pour une opération d'investissement d'intérêt commun.

Ce fonds de concours est attribué conformément aux dispositions de l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.
« Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Article 2 : Détermination de la dépense subventionnée

La dépense subventionnée est constituée des dépenses prévisionnelles hors taxes suivantes :

| Opération | Montant travaux HT | Autres subventions | Charge résiduelle hors subventions | Fonds de concours sollicité (en % et en €) | |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|------------------------------------|--|--------------------|
| Rénovation du camping municipal | 133 083,14 € | 0,00 € | 133 083,14 € | 45,88% | 61 062,50 € |
| TOTAL | 133 083,14 € | 0,00 € | 133 083,14 € | 45,88% | 61 062,50 € |

pour un montant total subventionnable de **133 083,14 €** hors taxes auquel est affecté un fonds de concours global de **61 062,50 €**.

Article 3 : Détermination du montant du fonds de concours 2025 (1^{ère} part)

Le fonds de concours apporté par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine est fixé à **61 062,50 €** maximum. Dans le cas où les dépenses prévues dans la présente convention ne seraient pas réalisées en totalité, le montant de la participation apportée par PMMCU sera ajusté au prorata des travaux réalisés. Les éventuels surcoûts et dépassements sont exclusivement à la charge de la commune de Rivesaltes. Conformément à l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, la participation de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ne pourra excéder la part hors taxes supportée par la commune de Rivesaltes.

Article 4 : Modalités de paiement

La réalisation de la dépense et le versement du fonds de concours qui en découle, seront appréciés pour les opérations ci-dessus.

- a) Le fonds de concours est versé en un ou plusieurs acomptes à la vue des demandes de paiement présentées par la commune de Rivesaltes.
- b) Les acomptes sont calculés, pour chaque opération listée à l'article 2, selon le ratio suivant :

$$\frac{\text{Dépenses réalisées hors taxes de l'opération}}{\text{Dépenses prévues hors taxes de l'opération}} = \text{pourcentage de réalisation X FDC de l'opération}$$

- c) La somme des acomptes ne peut excéder **61 062,50 €**.
- d) La demande de versement est au moins constituée par :
 - Un état récapitulatif des factures acquittées (numéro de mandat, date du mandat, montant hors taxes, montant TTC), visé par le Receveur de la Commune,
 - Les copies des factures correspondantes,
- e) Le paiement des acomptes interviendra dans les deux mois qui suivent la demande présentée par la commune.

Article 5 : Obligations particulières de la commune

- La commune de Rivesaltes s'engage à faire connaître l'origine du fonds de concours attribué par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine par tous les moyens appropriés, notamment sur les panneaux de chantier.
- La commune de Rivesaltes s'engage à produire toutes informations relatives aux subventions sollicitées et obtenues pour réduire sa charge résiduelle, afin de respecter l'obligation d'égaliser au maximum la contribution communautaire à celle de la Commune, posée par l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention s'éteint avec le paiement effectif des sommes dues à la commune de Rivesaltes.

Fait à Perpignan, le
En deux exemplaires,

Le Vice-Président

Le Maire

Alain DARIO

Julien POTEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-065

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEI, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEI, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maité PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

**APPROBATION AVENANT N°1 AU LOT 1 DE L'ACCORD-CADRE DE NETTOYAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUX – MODIFICATION DE LA PART FORFAITAIRE (DPGF) SUITE A
L'EXTENSION DES JOURS D'OUVERTURE DES TOILETTES PUBLIQUES**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2194-1 et suivants ;

VU le marché public n°06M25 relatif au nettoyage des bâtiments communaux – lot 1- conclu avec l'entreprise La Pyrénéenne ;

CONSIDERANT qu'en raison de l'ouverture 7 jours sur 7 des toilettes publiques de la commune, il convient d'adapter les prestations de nettoyage correspondantes afin de passer de 2 à 6 passages hebdomadaires ;

CONSIDERANT que cette modification nécessite un ajustement de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) attribué à l'entreprise La Pyrénéenne, portant le montant mensuel de la prestation de 84,22 € à 248,89 €, soit une évolution annuelle de 1 010,66 € à 2 986,68 € ;

CONSIDERANT que le marché concerné est un accord-cadre à bons de commande et que cet ajustement intervient sans modification du montant maximum initial du marché ;

CONSIDERANT que l'avenant est donc sans incidence financière globale sur le contrat d'origine ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTIONS :

- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 1 du marché public de nettoyage des bâtiments communaux conclu avec l'entreprise La Pyrénéenne ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

Le Maire,
Julien POTE



CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-066

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maité PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES MEMBRES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1650 du Code général des impôts,

CONSIDERANT qu'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune et renouvelée après chaque renouvellement du conseil municipal.

CONSIDERANT que cette commission est composée du maire, président, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables dressée, en nombre double, par le conseil municipal.

Il est proposé à l'assemblée, suite à son renouvellement, de désigner, à partir de la liste des contribuables de la commune, les 32 personnes parmi lesquelles le Directeur Départemental des Finances Publiques choisira les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants qui composeront la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 21

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 5

- **DECIDE** de désigner comme suit, à partir de la liste des contribuables de la commune, les 32 personnes parmi lesquelles le Directeur Départemental des Finances Publiques choisira les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants qui composeront la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

| NUMERO | TITULAIRES | NUMERO | SUPPLEANTS |
|--------|---|--------|--|
| 1 | Frédéric BRYARD 19 ancien chemin de Pia RIVESALTES | 1 | ANDREU Hervé 7 avenue du Roussillon RIVESALTES |
| 2 | EGEA Françoise 19 ancien chemin de Pia RIVESALTES | 2 | BOCHE Jacky 19 rue Saint André RIVESALTES |
| 3 | BIGNET Ludovic 4 rue des Capucines RIVESALTES | 3 | SAN NICOLAS René 1 rue Joan Cayrol RIVESALTES |
| 4 | ROUGÉ Rémi 11 Bis rue de Gascogne RIVESALTES | 4 | LLOUBES Maxime 6 Rue des Caroubiers RIVESALTES |
| 5 | PUIG Mathieu 5 rue d'Artois RIVESALTES | 5 | MONINO Jonathan 5 rue d'Athènes RIVESALTES |
| 6 | LETELLIER Fabrice 8 Rue Edouard Vaillant RIVESALTES | 6 | BENITAH Carole 10 rue des Albatros RIVESALTES |
| 7 | ROSELLO Laurent 14 rue des Vanneaux RIVESALTES | 7 | LAJARRIGE Jean-Claude 32 rue du Moulin RIVESALTES |
| 8 | MESAS Paco 1 avenue de la Gineste RIVESALTES | 8 | PUIG Joelle 2 rue Cézanne RIVESALTES |
| 9 | MORENO Alexis 50 rue du maréchal Foch RIVESALTES | 9 | DISSARD Aurélie 35 rue Diderot RIVESALTES |
| 10 | ARQUER Sandra 16 Rue des Capucines RIVESALTES | 10 | CHIRVECHES Monique 4 rue du Vallespir RIVESALTES |
| 11 | MARTINEZ Floréal 5 impasse la petite llobere RIVESALTES | 11 | BLOUIN Nathalie 4 Impasse du Jas RIVESALTES |
| 12 | FORTEA Marie-Carmen 1 rue des Vanneaux RIVESALTES | 12 | VALQUENART Caroline 7 impasse de Rome RIVESALTES |
| 13 | FERNANDEZ Nathalie 19 rue Lavoisier RIVESALTES | 13 | SINDRES Benjamin 9 rue du général Estirac RIVESALTES |
| 14 | DAVAUD Bruno 9 rue de Lisbonne RIVESALTES | 14 | PRIEGO Stéphane 15 avenue de l'Agly RIVESALTES |

| | | | |
|----|---|----|--|
| 15 | REVEL Daniel 5 rue du 20 aout RIVESALTES | 15 | SCHRECK Pierre-Jean 14 Rue du Conflent RIVESALTES |
| 16 | Hors commune : BANUYLS Olivier 4 rue Verlaine ESPIRA DE L'AGLY | 16 | Hors commune : FABREGA Pascal Della Lo Rec ESPIRA DE L'AGLY |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

Le Maire,

Julien POTEL



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 066-216601641-20260604-2026_066-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-067

Convocation du : 29/05/26
Mise en ligne du : 09/06/26

| <u>Nombre de conseillers</u> | | | |
|------------------------------|-----------|------------|-----------|
| En exercice : | 29 | Présents : | 25 |
| Procurations : | 4 | Votants : | 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maité PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

AGENCE D'URBANISME CATALANE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commune de Rivesaltes adhère à l'agence d'Urbanisme Catalane (AURCA),

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant,

CONSIDERANT la proposition de désigner M. Julien POTEL, représentant titulaire et Mme Caroline VALQUENART, représentant suppléant, pour représenter la commune au sein de l'Agence.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 21

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 5

- **DESIGNE** M. Julien POTEL, représentant titulaire et Mme Caroline VALQUENART, représentant suppléant, pour représenter la commune au sein de l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA).
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

**Le Maire,
Julien POTEL**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Julien Potel', is written over the right side of the official seal.

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-068

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PERPIGNAN MEDITERRANEE –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commune de Rivesaltes est actionnaire de la Société publique locale Perpignan Méditerranée,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la commune au sein de la société,

CONSIDERANT la proposition de désigner M. Maxime LLOUBES, représentant titulaire et M. Matthieu CANET, représentant suppléant,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 21

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 5

- **DESIGNE** M. Maxime LLOUBES, représentant titulaire et M. Matthieu CANET, représentant suppléant, pour représenter la commune au sein de la Société publique locale Perpignan Méditerranée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

Le Maire,
Julien POTEL



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-069

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

SEM ROUSSILLON AMENAGEMENT – DESIGNATION DU REPRESENTANT

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Commerce,

CONSIDERANT que la commune de Rivesaltes, actionnaire de la SEM Roussillon aménagement doit procéder à la désignation de son représentant pour siéger au sein de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale de cette dernière,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 21

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 5

- **DESIGNE** Monsieur Alexis MORENO pour assurer la représentation de la commune au sein de l'assemblée spéciale de la SEM Roussillon aménagement,
- **DESIGNE** Monsieur Alexis MORENO pour assurer la représentation de la commune au sein des assemblées générales des actionnaires de La Seyne Roussillon aménagement,
- **AUTORISE** le représentant désigné pour l'assemblée spéciale à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par cette dernière notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au Conseil d'administration,
- **AUTORISE** le représentant de la commune à accepter toute fonction ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

**Le Maire,
Julien POTEL**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-070

Convocation du : 29/05/26
Mise en ligne du : 09/06/26

| <u>Nombre de conseillers</u> | | | |
|------------------------------|-----------|------------|-----------|
| En exercice : | 29 | Présents : | 25 |
| Procurations : | 4 | Votants : | 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maité PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

COLLEGE JOFFRE – DESIGNATION DU REPRESENTANT

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commune de Rivesaltes doit procéder à la désignation de son représentant pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du Collège Joffre.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 21

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 5

- **DESIGNE** Madame Joséphine MESAS pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du Collège Joffre.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

**Le Maire,
Julien POTEL**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-071

Convocation du : 29/05/26
Mise en ligne du : 09/06/26

| <u>Nombre de conseillers</u> | | | |
|------------------------------|-----------|------------|-----------|
| En exercice : | 29 | Présents : | 25 |
| Procurations : | 4 | Votants : | 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maité PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

**LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE CLAUDE SIMON –
DESIGNATION DU REPRESENTANT**

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commune de Rivesaltes doit procéder à la désignation de son représentant pour représenter la commune au sein du lycée d'enseignement professionnel agricole Claude Simon.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 21

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 5

- **DESIGNE** Madame Joséphine MESAS pour représenter la commune au sein du lycée d'enseignement professionnel agricole Claude Simon,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

**Le Maire,
Julien POTEL**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-072

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEI, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEI, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commune de Rivesaltes doit procéder à la désignation de son « correspondant défense » qui sera le point de contact entre la commune, les administrés et le ministère des armées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 21

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 5

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Louis PLANEILLES en qualité de Correspondant défense de la commune de Rivesaltes.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

Le Maire,

Julien POTEL



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-073

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN
DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies C*,

VU la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner deux représentants pour siéger au sein de la CLECT,

CONSIDERANT la proposition de désigner M. Matthieu CANET, représentant titulaire et M. Julien POTEL, représentant suppléant pour représenter la commune au sein de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 21

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 5

- **DESIGNE** M. Matthieu CANET, représentant titulaire et M. Julien POTEL, représentant suppléant pour représenter la commune au sein de cette commission.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à PMM CU,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

Le Maire,

Julien POTEL



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-074

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maité PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

COMMISSION FINANCES – DESIGNATION DES MEMBRES

VU l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

CONSIDERANT que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

CONSIDERANT que le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion,

CONSIDERANT la proposition de créer une commission municipale des finances chargée d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil dans les domaines suivants : achat et commande publique, finances et fiscalité.

CONSIDERANT que cette commission municipale comportera au maximum 7 membres dont 5 membres de la liste majoritaire et 1 membre de chaque liste représentant l'opposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTIONS :

- **DECIDE** de créer une Commission des finances composée de 7 membres,
- **DESIGNE** au sein de la commission des finances :
 - Liste « Rivesaltes, l'avenir en grand »
Matthieu CANET, Sylvanie CHAUVIERE, Carole BENITAH, Franck MARQUES, Maïté PALAGOS
 - Liste « Un nouvel élan pour Rivesaltes »
Amélie PARRAUD
 - Liste « Rivesaltes à venir »
Patrick CASES
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

**Le Maire,
Julien POTEL**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-075

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – PRECISION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2026-026 du 27/03/26 du conseil municipal donnant délégation au Maire,

VU l'observation émise par la Préfecture sur l'alinéa 27° dont les limites au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanismes relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, n'ont pas été fixées par le conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les limites de l'alinéa 27°,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTIONS :

- **DECIDE** de modifier comme suit la délibération n°2026-026 du 27/03/26 :

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans les limites suivantes :

- La création, la suppression d'une construction d'une surface de plancher et/ou emprise au sol inférieure ou égale à 2000 M²
- La création, la suppression d'une construction d'une surface de plancher et/ou emprise au sol supérieure ou égale à 2000 M² sous réserve d'inscription budgétaire du projet.

- **PRECISE** que les autres dispositions de la délibération n°2026-026 du 27/03/26 demeurent inchangées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

**Le Maire,
Julien POTEL**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-076

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvania CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvania CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

**REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE L'AVENUE LOUIS BLANC –
DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET FOND VERT**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDERANT que la commune de Rivesaltes souhaite engager une opération de requalification de l'avenue Louis Blanc, axe structurant de la commune, afin d'améliorer la sécurité des déplacements, de favoriser les mobilités actives et de renforcer l'adaptation de l'espace public aux effets du changement climatique.

CONSIDERANT que cette démarche s'inscrit dans une logique d'optimisation des interventions publiques, dans la mesure où des travaux de renouvellement des réseaux humides sont actuellement en cours sur cet axe. Il est ainsi proposé de profiter de cette opération pour mettre en œuvre un programme global de requalification, permettant de limiter les nuisances liées à de futurs travaux et d'assurer une cohérence d'aménagement à l'échelle de la voirie.

CONSIDERANT que le projet prévoit notamment :

- La création d'une voie cyclable sécurisée ;
- La mise en sens unique de la circulation afin d'améliorer le partage de l'espace public ;
- La création de feux tricolores pour réguler la circulation et optimiser le déplacement des bus,
- La désimperméabilisation de places de stationnement ;
- La création d'espaces verts et d'îlots de fraîcheur ;
- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales ;
- La renaturation et l'embellissement de l'espace public.

CONSIDERANT que cette opération contribuera à réduire la place de la voiture individuelle pour les déplacements de proximité, à améliorer le cadre de vie des habitants, à lutter contre les îlots de chaleur urbains et à préserver la ressource en eau.

CONSIDERANT que, afin de financer cette opération, la commune entend solliciter le soutien de l'État, au titre du Fonds vert 2026 ainsi que de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), à hauteur des taux les plus élevés possibles.

CONSIDERANT le montant des travaux estimé à 474 477 ,20€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le projet de requalification de l'avenue Louis Blanc intégrant notamment la création d'une voie cyclable, la désimperméabilisation des espaces de stationnement, la création d'espaces verts et d'îlots de fraîcheur, ainsi que la modernisation des aménagements de voirie et des équipements associés.
- **AUTORISE** la sollicitation d'une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Vert 2026, d'un montant le plus élevé possible.
- **AUTORISE** la sollicitation d'une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2026, d'un montant le plus élevé possible.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention, à signer tout document afférent et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

Le Maire,
Julien POTEL



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-077

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEI, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEI, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maité PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

**AVIS DE LA COMMUNE DE RIVESALTES - CONCERTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA LIGNE NOUVELLE
MONTPELLIER-PERPIGNAN – PHASE 2 BEZIERS-PERPIGNAN**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la concertation publique en cours relative au projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP), phase 2 Béziers-Perpignan ;

VU les orientations et le tracé retenus par l'arrêté ministériel du 29 janvier 2016 ;

VU le Projet d'Intérêt Général (PIG) Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan de 2001 ainsi que les études historiques ayant servi de référence à l'aménagement et au développement du territoire communal ;

CONSIDERANT que la commune de Rivesaltes souhaite formuler un avis et que le projet ferroviaire tel qu'il résulte notamment des orientations fixées par l'arrêté ministériel de 2016 ;

Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier–Perpignan constitue une infrastructure stratégique majeure à l'échelle régionale, nationale et européenne destinée à renforcer les liaisons ferroviaires entre la France et l'Espagne ainsi que les échanges sur le corridor méditerranéen européen ;

La commune de Rivesaltes figure parmi les territoires les plus fortement impactés par le projet à l'échelle départementale, voire sur l'ensemble du tracé régional, avec près de 15 kilomètres cumulés d'infrastructures ferroviaires nouvelles comprenant :

- Le tracé principal de la ligne nouvelle sur environ 4 kilomètres ;
- Le raccordement voyageur sur environ 5,7 kilomètres ;
- Le raccordement fret sur environ 5,5 kilomètres ;

Cette concentration exceptionnelle d'infrastructures entraîne des conséquences particulièrement importantes pour le territoire communal, notamment :

- Des atteintes significatives au cadre de vie des habitants ;
- Une artificialisation accrue des espaces agricoles et naturels ;
- Des impacts paysagers majeurs ;
- Ainsi que des risques de destruction ou d'atteinte à plusieurs habitations, bâtiments agricoles et exploitations viticoles ;

Le tracé retenu par la décision ministérielle du 29 janvier 2016 s'éloigne sensiblement du fuseau historique étudié dans le cadre du PIG de 2001, alors même que l'urbanisation, les équipements publics et l'organisation du territoire communal se sont développés en tenant compte de ce fuseau initial.

Le territoire des Pyrénées-Orientales ne peut être réduit à une simple zone de transit ferroviaire et qu'il doit pouvoir bénéficier directement des retombées économiques, touristiques, territoriales et de mobilité liées à cette infrastructure majeure.

En l'absence d'équipement structurant sur la ligne nouvelle dans le département des Pyrénées-Orientales, le territoire subirait un véritable « effet tunnel », consistant à supporter les nuisances et impacts d'une infrastructure d'ampleur sans bénéficier des services associés à la grande vitesse ferroviaire.

La commune de Rivesaltes bénéficie d'une situation géographique particulièrement stratégique du fait de la présence simultanée :

- De l'autoroute A9 ;
- De l'aéroport Perpignan–Rivesaltes ;
- Des principaux axes routiers départementaux ;
- De la proximité immédiate de Perpignan ;
- Et de la future liaison ferroviaire à grande vitesse vers l'Espagne.

Cette convergence d'infrastructures fait de Rivesaltes un site naturel, cohérent et pertinent pour l'implantation d'une gare sur la ligne nouvelle permettant de desservir efficacement l'ensemble du territoire des Pyrénées-Orientales.

Une telle gare constituerait un levier majeur de développement économique, touristique et de mobilité pour le territoire départemental en renforçant :

- L'attractivité du bassin de vie ;
- Les dessertes nationales et internationales ;
- Les connexions intermodales avec l'aéroport ;
- Ainsi que les capacités d'accueil d'activités économiques, logistiques, touristiques et de services.

Même en l'absence de réalisation immédiate d'une gare nouvelle lors de la mise en service de la ligne, il apparaît indispensable de préserver dès aujourd'hui les conditions techniques et foncières permettant sa création future.

Au regard de la fragilité du tissu agricole et viticole local, déjà fortement éprouvé par les crises économiques, climatiques et structurelles successives ; Le territoire des Pyrénées-Orientales a perdu près de 4 500 hectares de vignes au cours des dernières années, illustrant les difficultés profondes traversées par la filière viticole départementale ; de nombreuses exploitations agricoles et viticoles situées dans le secteur concerné par le projet connaissent depuis plusieurs années des difficultés structurelles importantes et pourraient être directement impactées par les aménagements envisagés.

Le territoire de Rivesaltes porte plus de 700 ans d'histoire viticole autour des muscats, patrimoine agricole, économique, culturel et identitaire emblématique du Roussillon qu'il convient de préserver et de valoriser.

Le développement des infrastructures ne peut se faire au détriment de l'identité agricole, paysagère, environnementale et patrimoniale du territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré

- ÉMET un avis favorable au projet de Ligne Nouvelle Montpellier–Perpignan sous réserve d'une évolution substantielle du projet permettant une meilleure prise en compte des enjeux humains, agricoles, environnementaux et territoriaux propres à la commune de Rivesaltes ;
- DEMANDE la réalisation d'une ligne mixte voyageurs/fret sur l'ensemble du parcours afin de limiter la multiplication des raccordements ferroviaires spécifiques et de réduire les impacts cumulés sur le territoire communal ;
- DEMANDE le retour à un tracé proche du fuseau historique étudié dans le cadre du PIG de 2001 afin de limiter les conséquences humaines, agricoles, urbaines, environnementales et paysagères pour la commune ;
- DEMANDE la prise en compte renforcée des enjeux locaux liés aux habitations, bâtiments agricoles, exploitations viticoles et activités économiques impactés par le projet ;
- DEMANDE que toutes les mesures de préservation, de compensation foncière, d'accompagnement économique et de soutien aux exploitations agricoles et viticoles concernées soient mises en œuvre ;
- RAPPELLE que le département des Pyrénées-Orientales ne saurait subir une infrastructure de cette ampleur sans bénéficier directement des services et retombées associés à la grande vitesse ferroviaire ;
- DEMANDE en conséquence l'étude et la création d'une gare sur la ligne nouvelle au niveau de Rivesaltes afin de permettre au département de bénéficier directement des dessertes TGV nationales et internationales ;
- SOUHAITE que cette gare soit conçue en lien direct avec l'aéroport Perpignan–Rivesaltes dans une logique de pôle multimodal structurant à l'échelle départementale, méditerranéenne et transfrontalière ;
- DEMANDE que, même en l'absence de réalisation immédiate de cette gare lors de la mise en service de la Ligne Nouvelle Montpellier–Perpignan, les études et dispositions techniques nécessaires soient prévues dès à présent afin de permettre sa création ultérieure dans des conditions satisfaisantes ;

- DEMANDE en conséquence la préservation des emprises foncières nécessaires ainsi que l'étude des caractéristiques techniques de la ligne au droit du secteur pressenti pour cette future gare (profil en long, pentes, courbures, conditions d'insertion et d'exploitation) afin de ne pas compromettre la faisabilité future d'un équipement ferroviaire stratégique pour le territoire ;
- RAPPELLE qu'en l'absence d'une gare sur la ligne nouvelle dans le département, les Pyrénées-Orientales subiraient un effet tunnel particulièrement préjudiciable au développement économique, à l'attractivité territoriale et à l'équilibre des mobilités régionales ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération dans le cadre de la concertation publique ainsi qu'à accomplir toutes démarches nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

**Le Maire,
Julien POTEL**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Julien Potel", is written over the right side of the official stamp.

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-078

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEI, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEI, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

**EPFL PPM – RETROCESSION A LA COMMUNE DE DEUX BIENS
21 RUE ETIENNE ARAGO et 5 BIS RUE DU FOUR**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 321-1 et suivants relatifs aux Établissements Publics Fonciers ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2015/2907/078 du 29/07/2015 approuvant la convention de portage foncier avec l'EPFL PPM pour l'acquisition du bien cadastré :

AA29 (ANCIENNEMENT E.1238) d'une superficie de 37 m² au sol, situé 21 RUE ETIENNE ARAGO

VU la convention de portage foncier signée le 4 mai 2016 entre la Commune et l'EPFL PPM pour une durée de 5 ans ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021/2506/070 du 25/06/2021 prolongeant la durée de portage de 5 ans supplémentaires ;

VU l'avenant signé le 19/07/21 prolongeant la durée de portage de 5 ans supplémentaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2016/1404/041 du 14/04/2016 approuvant la convention de portage foncier avec l'EPFL PPM pour l'acquisition du bien cadastré :

BIEN cadastré AB 58 (ANCIENNEMENT E.86) d'une superficie de 97 m², situé 5 BIS RUE DU FOUR

VU la convention de portage foncier signée le 4 mai 2016 entre la Commune et l'EPFL PPM pour une durée de 5 ans ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021/2506/069 du 25/06/2021 prolongeant la durée de portage

de 5 ans supplémentaires ;

VU l'avenant signé le 19/07/21 prolongeant la durée de portage de 5 ans supplémentaires ;

CONSIDÉRANT que l'EPFL PPM a procédé à l'acquisition de ces deux biens pour le compte de la Commune dans le cadre de son action de constitution de réserves foncières ;

CONSIDÉRANT que le portage arrive à son terme et qu'il convient de procéder à la rétrocession formelle des deux biens au profit de la Commune ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet municipal de réhabilitation du centre ancien ;

CONSIDÉRANT le décompte financier final présenté par l'EPFL :

| | Prix achat | Capital restant dû au 31.12.25 |
|---------------------------|------------|--------------------------------|
| Log. 21 rue Etienne Arago | 76.500 € | 45.900 € |
| Log 5 bis rue du Four | 49.000 € | 29.400 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

- **APPROUVE** l'acquisition, par voie de rétrocession de la part de l'EPFL PPM des biens immobiliers désignés ci-après :
 - **Désignation cadastrale :** AA29
 - **Adresse :** 21 rue Etienne Arago
 - **Superficie :** 37 m² au sol
 - **Montant capital restant dû :** 45.900 €
 - **Désignation cadastrale :** AB58
 - **Adresse :** 5 bis rue du Four
 - **Superficie :** 97 m²
 - **Montant capital restant dû :** 29.400 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment l'acte de transfert de propriété à intervenir.
 - **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
 - **DIT** que les crédits nécessaires au paiement du prix de rétrocession et des frais annexes sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

Le Maire,
Julien POTEL



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-079

Nombre de conseillers

Convocation du : 29/05/26
Mise en ligne du : 09/06/26

| | | | |
|----------------|-----------|------------|-----------|
| En exercice : | 29 | Présents : | 25 |
| Procurations : | 4 | Votants : | 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUJIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications suivantes :

Création de postes :

1 x gardien brigadier 35/35^{ième} (nomination stagiaire)
2 x adjoint technique 35/35^{ième} (nomination stagiaire + mutation).

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

L.Rawcliffe – M. Cases

- **DECIDE** de modifier en conséquence le tableau des effectifs communaux joint en annexe.
- **DIT que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

**Le Maire,
Julien POTEL**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Julien Potel", is written over the official seal.

TEMPS COMPLET

| Filière | Grade | Postes ouverts | Postes vacants |
|-------------------|---|----------------|----------------|
| ADMINISTRATIVE | Attaché Principal | 1 | 0 |
| | Attaché | 2 | 0 |
| | Rédacteur principal 1ère classe | 3 | 0 |
| | Rédacteur principal 2ème classe | 2 | 1 |
| | Rédacteur | 4 | 1 |
| | Adjoint administratif principal 1ere classe | 5 | 0 |
| | Adjoint administratif principal 2eme classe | 1 | 0 |
| | Adjoint administratif | 13 | 0 |
| TECHNIQUE | Agent de maitrise principal | 5 | 1 |
| | Agent de maitrise | 8 | 2 |
| | Adjoint technique principal 1ère classe | 3 | 0 |
| | Adjoint technique principal 2ème classe | 12 | 0 |
| | Adjoint technique | 34 | 3 |
| SPORTIVE | Educateur des APS principal 1ère classe | 1 | 0 |
| | Educateur des APS | 1 | 0 |
| ANIMATION | Animateur | 1 | 0 |
| | Adjoint d'animation principal 1ère classe | 2 | 0 |
| | Adjoint d'animation principal 2ème classe | 2 | 0 |
| | Adjoint d'animation | 7 | 0 |
| POLICE MUNICIPALE | Chef de service Police Municipale | 1 | 0 |
| | Brigadier chef principal | 4 | 0 |
| | Gardien brigadier | 4 | 1 |
| MEDICO-SOCIALE | Infirmière de classe supérieure | 1 | 0 |
| | Puéricultrice | 1 | 0 |
| | Educateur de Jeunes Enfants | 0 | 0 |
| | Auxiliaire de puériculture classe supérieure | 2 | 0 |
| | Auxiliaire de puériculture classe normale | 2 | 0 |
| | ATSEM principal 1ère classe | 1 | 0 |
| CULTURELLE | Assistant de conservation principal 2ème classe | 1 | 0 |

TEMPS NON COMPLET

| Filière | Grade | Postes ouverts | Postes vacants |
|----------------|---|----------------|----------------|
| TECHNIQUE | Agent de maitrise 32/35 | 2 | 0 |
| | Adjoint technique principal 2° classe 30/35 | 1 | 0 |
| | Adjoint technique 30/35 | 1 | 0 |
| | Adjoint technique 24/35 | 1 | 0 |
| | Adjoint d'animation principal 2eme classe 32/35 | 1 | 0 |
| | Adjoint d'animation 32/35 | 1 | 0 |
| | Adjoint d'animation 31/35 | 1 | 0 |
| | Adjoint d'animation 22/35 | 1 | 0 |
| MEDICO SOCIALE | Educatrice Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle 28/35 | 1 | 0 |
| | Agent social 28/35 | 1 | 0 |
| | ATSEM principal 1ère classe 32/35 | 2 | 0 |
| | ATSEM principal 2ème classe 24/35 | 0 | 0 |

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-080

Nombre de conseillers

Convocation du : 29/05/26
Mise en ligne du : 09/06/26

En exercice : 29 Présents : 25
Procurations : 4 Votants : 29

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION FONCIERE D'UN BATIMENT
A USAGE D'HABITATION SITUE 14 RUE ETROITE - CONVENTION DE PORTAGE EPFL**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'étude de Maître REMARK, Notaire à Rivesaltes concernant un bien à usage d'habitation situé 14 rue Etroite, cadastré AB n°317 d'une superficie de 32 m² au sol, pour un montant de 85 000 € (dont 5.000 € charge vendeur) ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'exercer le droit de préemption sur ce bien et portage foncier avec l'EPFL PPM aux conditions suivantes :

- Acquisition réalisée par l'EPFL PPM pour un montant de 85.000 € ;
- Rétrocession à la commune 5 ans après la signature de l'acte authentique moyennant le remboursement par la commune à l'EPFL PPM de l'investissement réalisé et des frais de portage, fixés à 0,5 % HT. Le règlement s'effectuera : 100 % in fine ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet municipal de réhabilitation du centre ancien ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

- DECIDE de solliciter Perpignan Méditerranée Métropole pour délégation du droit de préemption urbain au profit de l'EPFL afin de procéder à l'acquisition du bien situé 14 rue étroite rue Jean Jaurès, cadastré AB n°317 d'une superficie de 32 m² au sol, pour un montant de 85 000 €,
- APPROUVE, tel que susposé, le projet de convention de portage foncier à conclure avec l'Établissement public foncier local Perpignan Pyrénées Méditerranée (EPFL PPM) en vue de l'acquisition par la commune de ce bien pour un montant de 85.000 € hors frais de portage,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A RIVESALTES, le 5 juin 2026

Le Maire,
Julien POTEL



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE RIVESALTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-081

| | <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| Convocation du : 29/05/26 | En exercice : 29 | Présents : 25 |
| Mise en ligne du : 09/06/26 | Procurations : 4 | Votants : 29 |

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEI, Maire.

M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

Présents :

M. Julien POTEI, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS, M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO, M. Jean-Claude LAJARRIGE, M. Sébastien BARCELO, Mme Marjorie CALABUIG, Mme Antonia RUIZ, Mme Aurélie DISSARD, M. Christophe MARIN, Mme Lauralee CANEL, Mme Amélie PARRAUD, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX.

Excusés et représentés :

M. Joséphine MESAS a donné procuration à M. Jean-Louis PLANEILLES
Mme Audrey QUILLES a donné procuration à Mme Sylvanie CHAUVIERE
M. Sid FARID a donné procuration à Mme Marie-Esther FITA
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

MISE EN PLACE D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

VU le rapport de l'autorité territoriale ;

CONSIDERANT que les comités sociaux territoriaux sont chargés de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ;

CONSIDERANT, conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, que les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un comité social territorial ;

CONSIDERANT qu'au 1^{er} janvier 2026, les effectifs de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles R. 211-29 à R. 211-31 et R. 252-35 du Code général de la fonction publique, était de 122 agents ;

